

# Rapport annuel 2020

Formation continue des médecins  
et psychologues du trafic

## Évaluation de l'aptitude à la conduite

chez des médecins et psychologues du trafic • [medtraffic.ch](http://medtraffic.ch) / [psytraffic.ch](http://psytraffic.ch)

Connexion DE FR IT



## Connaissez-vous votre niveau de formation continue pour les expertises d'aptitude à la conduite?

Conformément à l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière, OAC art. 5a et suiv., les médecins et psychologues qui évaluent l'aptitude à la conduite doivent être titulaires de l'agrément correspondant. Cet agrément leur est accordé s'ils ont suivi la formation continue requise. Vous souhaitez savoir où vous en êtes avec votre formation continue?

[Inscrivez-vous ici avec vos données d'accès personnelles.](#)

## Préambule

Depuis le 01.07.2016, les exigences fixées pour les médecins procédant aux évaluations d'aptitude à la conduite ont été réglementées dans l'ordonnance sur l'admission à la circulation (OAC) révisée. Les médecins souhaitant réaliser des examens de médecine du trafic doivent être formés en conséquence. Il existe un modèle en quatre niveaux.

## Etat au 31.12.2020 – Dates / délais transitoires

Le graphique ci-dessous montre un aperçu des différentes dispositions transitoires. Jusqu'à fin 2017, tous les médecins de niveau 1 pouvaient réaliser des examens selon l'ancien droit. Dès 2018, les médecins ont dû suivre un cours de niveau 1 pour effectuer des examens de niveau 1 ou en s'autodéclarant sur [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch). Les certificats médicaux soumis à l'ancien droit étaient reconnus jusqu'au 31.12.2018. Jusqu'à fin 2019, il était possible de faire valoir une clause de sauvegarde. Les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Berne, de Bâle Campagne, de Bâle Ville, de Glaris, des Grisons, de Lucerne, de Nidwald, de Schaffhouse, de Soleure, de Schwyz, de Thurgovie et de Zurich en ont fait usage.

### Nouveau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Les médecins (niveau 1) soumis à l'ancien droit peuvent procéder à des examens jusqu'au 31.12.2017

Modules 4–6 reconnus à compter du 1.7.2010

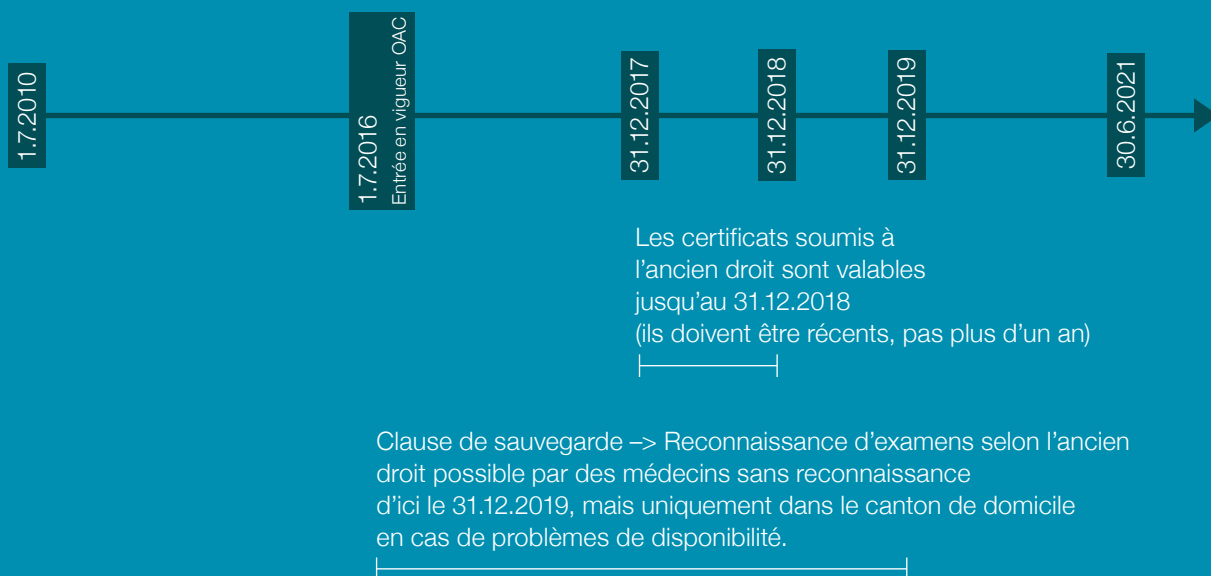


Fig. 1: Art. 151j Dispositions transitoires en matière de modification du 1<sup>er</sup> juillet 2015; source: Ordonnance sur l'admission à la circulation (OAC)

## Principe des niveaux

Les exigences fixées pour les médecins du trafic qui procèdent aux évaluations d'aptitude à la conduite sont échelonnées en quatre niveaux.

- **Niveau 1:** médecins avec les modules 1–3 ou avec autodéclaration, effectuent les examens auprès des personnes âgées.
- **Niveau 2:** médecins avec les modules 4–5, effectuent les examens de contrôle chez les candidats aux catégories de véhicules les plus élevées.
- **Niveau 3:** médecins avec le module 6, effectuent les examens chez les candidats avec un handicap physique, les blessés après accident ou les personnes ayant une maladie grave, les deuxièmes examens chez les personnes âgées.
- **Niveau 4:** médecins du trafic SSML, réalisent les examens en cas de doute sur l'aptitude à la conduite.

Les exigences sont moins élevées pour les médecins examinant régulièrement des personnes âgées ou des chauffeurs professionnels que pour ceux devant évaluer des personnes titulaires d'un permis de conduire qui ont subi un accident ou qui souffrent d'une maladie grave. Les médecins souhaitant réaliser les examens d'aptitude à la conduite doivent se former afin d'effectuer ces examens.

Les psychologues souhaitant réaliser des évaluations de psychologie du trafic ont besoin du titre «Psychologue spécialiste en psychologie de la circulation FSP, option diagnostic» ou d'un titre équivalent reconnu par la société suisse de psychologie de la circulation (spc).

## Cours de rafraîchissement

Depuis juillet 2020, la société suisse de médecine légale (SSML) propose des cours de rafraîchissement via [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch) qui seront dispensés à partir d'avril 2021. Les cours de rafraîchissement et les formations continues ordinaires ont des durées différentes: un cours de rafraîchissement est effectué en une demi-journée. La participation à un cours de formation régulier prend une journée entière.

Aperçu de possibles cours de rafraîchissement:

### Le médecin est titulaire:

### Nécessaire pour obtenir l'agrément pour les cinq prochaines années:

Du niveau 1	Rafrâchissement Niveau 1 ou autodéclaration
Des niveaux 1+2	Rafrâchissement Niveaux 1+2
Des niveaux 1+2+3	Rafrâchissement Niveaux 1+2+3

Les médecins peuvent suivre un cours de rafraîchissement au plus tôt un an avant échéance de leur agrément et au plus tard un an après échéance de leur agrément.

Veuillez noter que les médecins souhaitant acquérir de nouveau l'agrément plus tard, doivent commencer la formation continue au niveau 1 (via l'autodéclaration et/ou un cours de formation continue).

Les médecins ayant pu faire valoir la clause de sauvegarde et souhaitant à nouveau réaliser des examens d'aptitude à la conduite doivent acquérir le niveau correspondant de façon ordinaire (via l'autodéclaration et/ou un cours de formation continue). Il n'est pas possible de suivre un cours de rafraîchissement au lieu d'un cours de formation continue.

Les médecins du trafic SSML ainsi que les psychologues spécialistes en psychologie de la circulation FSP doivent respecter les conditions des règlements prévalant pour l'obtention dudit titre afin de conserver leur titre.

### **Harmonisation des dates d'échéance**

Jusqu'à présent les médecins avec reconnaissance de plusieurs niveaux devaient observer les différentes dates d'échéance en ce qui concerne leur obligation de formation continue. En voici un exemple:

<b>Niveau</b>	<b>Date d'échéance</b>
Niveau 1	24.09.2021
Niveau 2	23.11.2021
Niveau 3	13.09.2022

L'ordonnance sur l'admission à la circulation (OAC, art. 5a, alinéa 3) stipule que les titulaires d'une reconnaissance d'un niveau supérieur sont autorisés à procéder à tous les examens qui requièrent une reconnaissance de niveau inférieur.

Si l'on se réfère à l'exemple susmentionné, un médecin peut continuer de procéder à des évaluations d'aptitude à la conduite pour les niveaux 1 et 2 jusqu'au 13.09.2022 bien que ses agréments pour ces deux niveaux soient arrivés à échéance. Ce qui est déterminant pour les délais, c'est la date d'échéance du niveau le plus élevé.

Dans le but d'une simplification, les dates d'échéance ont été harmonisées dans le système de gestion, c'est à dire qu'elles ont été adaptées de sorte que pour tous les niveaux, la date d'expiration du niveau le plus élevé est valable.

## Aperçu des médecins dans les quatre niveaux

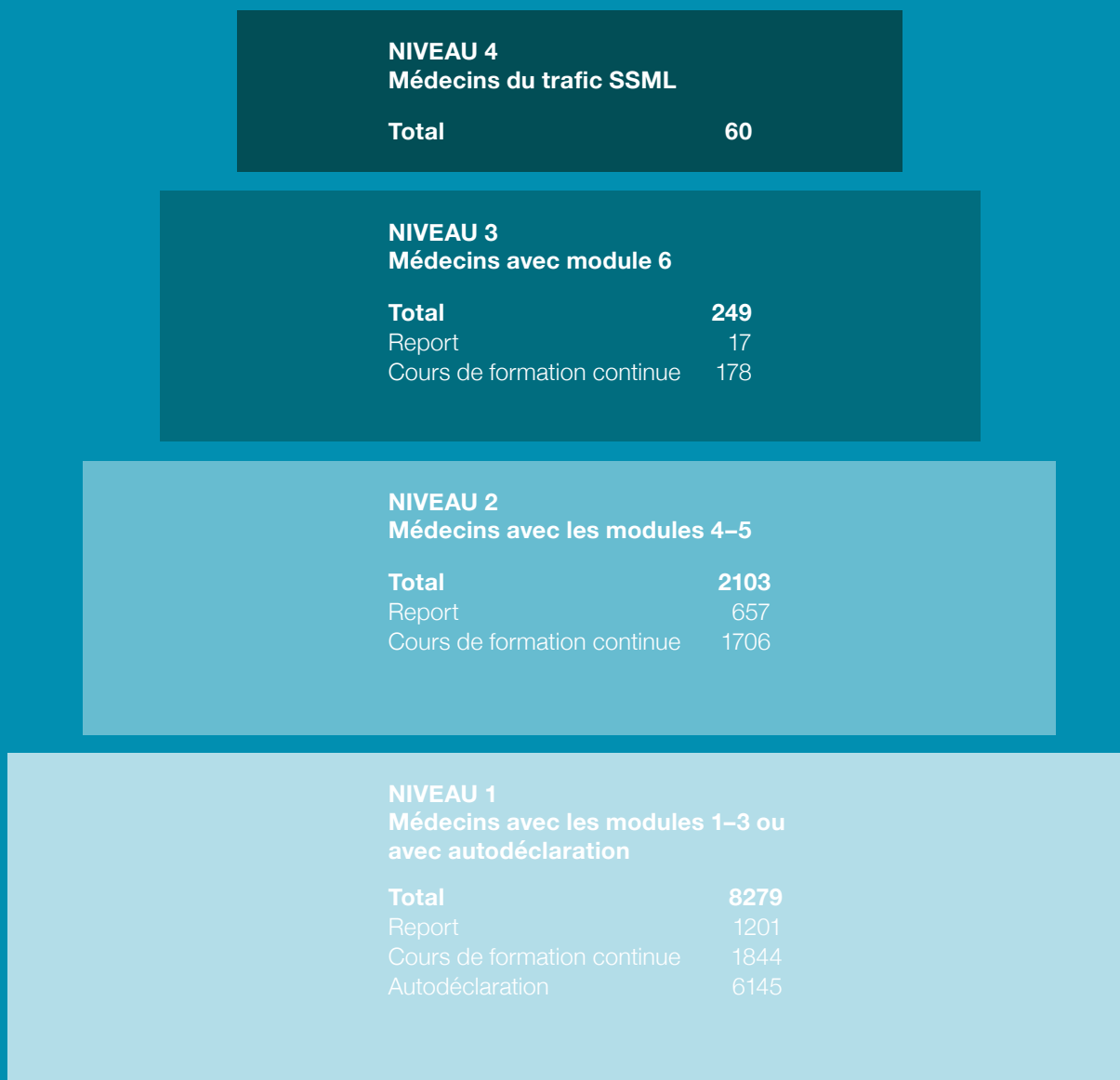


Fig. 2: Aperçu des médecins dans les quatre niveaux (source: SARI fmp; état au 31 décembre 2020)

### Explications importantes

À chaque niveau, un total et des chiffres détaillés sont listés. Il peut y avoir un écart entre le total et la somme des chiffres détaillés. Une des raisons est qu'il existe des médecins ayant rempli une déclaration individuelle bien qu'ayant suivi un cours, ou bien un report a été inscrit pour eux par le canton.

## **www.medtraffic.ch**

Les données de base des médecins se trouvent dans le registre des professions médicales de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et sont mises à jour chaque nuit. Pour cette raison, les modifications d'une adresse ne peuvent être effectuées que par un médecin cantonal. Ces données sont enrichies par les informations sur la formation continue des cantons et par le centre de formation continue.

Les médecins peuvent rechercher sur [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch) les cours de formation continue leur convenant. Ils ont en outre la possibilité de demander en ligne leur niveau de formation continue.

Les conducteurs trouvent un médecin ou un psychologue du trafic qui convient avec la qualification correspondante via une recherche avec filtre en fonction du lieu et du nom. Pour qu'un médecin ou psychologue du trafic s'affiche, le lot de données doit comporter une adresse. Les médecins n'ayant pas donné d'adresse n'apparaissent pas sur [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch).

asa – mars 2021